

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2010**  
*(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)*

Le conseil communautaire s'est réuni le 23 novembre 2010 à 19 H dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT sur convocation adressée le 18 novembre 2010

22 conseillers étaient présents.

*Mme Pierrette Pradeau a été élue secrétaire de séance.*

Les sujets suivants ont été abordés :

**Domaine Jeunesse/Sport/Culture**

**Choix du mode de gestion de la microcrèche : régie directe ou délégation à l'AIPD**

Le travail de réflexion et les propositions de la commission Jeunesse/Sport/Culture pour la gestion de la structure Microcrèche/Multi-accueil sont présentés au conseil communautaire. La réflexion a été menée avec l'appui technique des partenaires CAF, MSA et du service Protection Maternelle Infantile du Conseil Général.

Ont été étudiées la possibilité de conserver la gestion en régie et celle de confier cette mission à l'AIPD. La commission a considéré que cette mission complémentaire alourdirait de façon conséquente la gestion de l'association et a constaté que les aides financières apportées par les partenaires sont identiques quelque soit le mode de gestion retenu, contrairement à d'autres missions confiées en 2003 à l'AIPD qui permettaient d'obtenir des postes aidés (poste associatif et poste FONJEP)

Au vu de ces arguments, elle propose que les services communautaires assument la gestion de ce nouveau service.

⇒ Cette proposition est adoptée à la majorité (21 pour – 1 abstention)

Sur avis de la CAF, la commission propose de grouper la gestion du Relais Assistantes Maternelles (RAM) et de la Microcrèche, constituant un ensemble cohérent qui regroupera tous les services « Petite Enfance »

Cette proposition nécessite la reprise de la gestion du RAM actuellement confiée par convention d'objectifs à l'Association Intercommunale du Pays Dunois et la réintégration au sein de la Communauté de Communes de l'agent détaché auprès de l'Association Intercommunale du Pays Dunois affecté au service du RAM.

⇒ Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

Le travail préparatoire à la mise en place du nouveau service a été construit à partir de l'expérience de la CAF et d'autres microcrèches. Un document de synthèse est distribué. Ont notamment été étudiés les jours et horaires d'ouverture et les différentes possibilités relatives aux postes à créer.

La commission propose que parmi les 3 agents à embaucher figure une auxiliaire de puériculture, garantie d'un service de qualité.

Flore Thévenot, actuellement responsable du RAM pourra assurer la coordination des services et l'encadrement du personnel. Son emploi du temps sera réparti par moitié sur le RAM et moitié sur la microcrèche (direction et animation).

Au vu du document et des explications fournies, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide la création de 3 postes au 1<sup>er</sup> mars 2011 :

- 1 poste dans le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux à temps complet
- 2 postes au grade d'agent social territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 25/35<sup>ème</sup>.

Par ailleurs, le président indique qu'il sera nécessaire de créer un budget annexe pour individualiser le coût réel des services Relais Assistantes Maternelles et Multiaccueil et une régie de recettes pour l'encaissement des redevances de halte-garderie.

Le conseil accepte le principe de ces créations.

## **Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'AIPD**

La convention signée pour 3 ans arrive à échéance le 31 décembre 2010. Il est donc nécessaire de la renouveler. Une mise à jour a été effectuée. Le président donne lecture du texte qui a été distribué.

Le conseil, à l'unanimité, l'autorise à signer la convention et les avenants y afférent.

## **Contrat Enfance Jeunesse**

Le Contrat Enfance Jeunesse signé en 2006 entre la CAF et la MSA d'une part et la Communauté de Communes du Pays Dunois d'autre part, a pris fin en décembre 2009. L'année 2009 sert de base au renouvellement du contrat. Des réunions techniques ont permis de recueillir les éléments nécessaires à l'analyse des actions et d'évaluer le développement de certaines d'entre elles ou l'arrêt. Cette analyse a permis de déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants.

Elle détaille les objectifs définis avec la CAF :

- maintien de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 4-13 ans
- développement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement adolescents
- maintien des stages et des mini-séjours à destination des enfants et adolescents
- suppression de l'Ecole Multisports
- développement d'une microcrèche
- maintien du Relais Assistantes Maternelles
- maintien de la coordination Enfance Jeunesse
- développement d'une coordination Petite Enfance

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide le travail réalisé par les techniciens de la CAF, l'Association Intercommunale et la Communauté de Communes et autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse 2010- 2013.

## **Redevance transport scolaire du collège**

cas particulier des inscriptions à titre dérogatoire : le conseil communautaire décide de fixer un tarif spécial pour les cas d'inscriptions à titre dérogatoire acceptés par le Conseil Général (enfant résidant momentanément hors de son domicile habituel pour cas de force majeure, installation d'une nouvelle famille...) : 20 € par mois entamé.

## **Information sur la réunion publique sur le bois de Chabannes**

Le président rend compte de la réunion publique sur le thème « Bois de Chabannes, espace d'intérêt public » dont l'organisation avait été décidée par le conseil communautaire le 23 septembre suite au courrier reçu de Mme la Directrice de la Maison de Retraite. Ce courrier informait que le conseil d'administration avait envisagé la possibilité de le mettre en vente pour aider au financement des travaux de restructuration et de ce fait ne pouvait s'engager sur la convention de mise à disposition pour l'espace permanent d'orientation.

Bien que la vente n'est plus à l'ordre du jour, le conseil d'administration étant revenu sur sa décision de vente à court terme, il a été jugé utile de maintenir la réunion pour mesurer l'attachement de la population à ce lieu, pour le cas où la vente serait à nouveau envisagée. Ce fut l'occasion d'une présentation par les acteurs locaux concernés (Sports Loisirs Dunois, Base VTT, et collège pour les activités pédagogiques qui peuvent y être pratiquées) de présenter les multiples usages de cet espace à un public venu en nombre (la salle Apollo était comble). Devant l'assentiment de la salle sur l'intérêt de ce lieu, il a été confirmé que les élus du territoire étaient déterminés à mettre tout en œuvre pour y conserver l'accès public .

Le Président lève la séance à 21 heures